

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Etaient présents :

Arrondissement
de METZ

Etaient absents :

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Etaient excusés :

Nombre des Membres
en fonction : 29

Absents ayant donné pouvoir :

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance :

Secrétaire de séance :

=====

Nombre de pouvoirs :

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Nombre de votants :

Convoqués le :
21/10/2025

POINT 2025-58- Revalorisation du montant des loyers des logements communaux pour l'année 2026

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer le montant des loyers des logements de la commune.

Pour 2026, il est proposé d'appliquer une variation du montant des loyers, correspondant à l'évolution de l'indice de référence des loyers (article 9 de la loi 2008-111 du 8 février 2008) sur la période du 3^{ème} trimestre 2025, **fixée à 0,87 % par l'INSEE le 15 octobre 2025** (pour mémoire 2,47 % en octobre 2024).

Vu l'avis **XXX** de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DE DECIDER de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant des logements communaux comme suit :

	<u>Montants 2025</u>	<u>Montants 2026</u>
2 rue Saint-Jean F4	477,98 €	482,14 €

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/10/2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Jean BAUCHEZ